Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Berry, tenue le mardi 6 février 2024, à 19 h 30, au 274 route 399. Sont présents, le maire, monsieur Jules Grondin, les conseillers (ères) suivants (es) :

<u>Présent</u> :	René Roy	(01)
	Jacques Dussault	(02)
	Sylvie Charette	(03)
	Laurent Marcotte	(04)
	Sylvie Gauthier	(05)
	Martine Roy	(06)

#### Absent:

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jules Grondin, Marie-Ève Strzelec, greffière-trésorière est présente. Le maire déclare la séance ouverte.

#### 021-02-2024 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. Laurent Marcotte et résolu à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'item varia ouvert.

- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1.
- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JANVIER 2024 2.
- 3. PRÉSENTATION DES COMPTES
  - 3.1. PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ
  - 3.2. PRÉSENTATION DES COMPTES SECTEUR FORÊT
  - 3.3. PRÉSENTATION DES COMPTES DU COMPTOIR POSTAL
- 4. **FINANCES**
- 5. TABLE DES MAIRES
- **ADMINISTRATION** 6.
  - 6.1. <u>DÉPÔT DU RAPPORT DE GESTION CONTRACTUELLE</u>
  - 6.2. <u>PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET ENTRETIEN DU</u> RÉSEAU LOCAL
  - 6.3. ACHAT DE NOUVEAUX BUREAU DE TRAVAIL
  - 6.4. RÉSOLUTION POUR LES MAUVAISES CRÉANCES
  - 6.5. MANDAT À LA VILLE D'AMOS D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE GESTION ANIMALIÈRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ABITIBI
  - 6.6. MANDAT À LA VILLE D'AMOS D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LA GESTION DES CONSTATS D'INFRACTION AURPÈS DE FIRMES D'AVOCATS
- 7. PÉRIODE DE QUESTION
- AGENTE DE DÉVELOPPEMENT
  - 8.1. DEMANDE DE PRÊT DE SALLE ET TERRAIN 2<sup>E</sup> DERBY SCOLAIRE
  - 8.2. <u>DEMANDE DE PRÊT DE SALLE ET TERRAIN POUR MÉCHOUI 24 AOUT 2024 –</u> APPULAU FLIC
  - 8.3. SOUMISSION POUR RÉFRIGÉRATEUR SOUS-SOL DE L'ÉGLISE
  - 8.4. <u>RENDEZ-VOUS QUÉBEC DU LOISIR RURAL</u>
  - 8.5. <u>DEMANDE DE PRÊT DE LA PATINOIRE POUR UNE JOURNÉE FAMILIALE</u>
- 0 **VOIRIE**
- 10. **FORÊT**
- 11
- CORRESPONDANCE AVEC PRISE DE DÉCISION

  11.1. PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE
- CORRESPONDANCE SANS PRISE DE DÉCISION
  - 12.1. RÉCEPTION DE LA RÉSOLUTION D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE TRÉCESSON
  - 12.2. RÉCEPTION DE LA RÉSOLUTION D'APPUI DE LA MRC D'ABITIBI
  - 12.3. ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE LA RÉSOLUTION POUR LA SÉCURISATION DE LA **ROUTE 399 PAR LE MTQ**
- 13. RÈGLEMENT
- 14. PÉRIODE DES QUESTION
- 15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

# 022-02-2024 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JANVIER 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procèsverbal;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procèsverbal:

Il est proposé par : M. René Roy; Secondé par : Mme Sylvie Charette;

Et résolu à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du 9 janvier 2024 soit accepté tel que rédigé.

## 023-02-2024 PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par : Mme Martine Roy; Secondé par : Mme Sylvie Gauthier;

Et résolu à l'unanimité;

**D'ACCEPTER ET D'APPROUVER** les comptes payés et la liste des comptes à payer, soit ;

Salaires payés avec les dépôts #11 à 21 pour un total de 6 504,37\$;

Comptes payés avec les chèques #9 à 17 pour un total de 7 896,13\$;

Comptes à payer avec les chèques #18 à 25 pour un total de 5 981,81\$.

### 024-02-2024 PRÉSENTATION DES COMPTES DU SECTEUR FORÊT

Il est proposé par : M. Jacques Dussault; Secondé par : Mme Sylvie Gauthier;

Et résolu à l'unanimité;

**D'ACCEPTER ET D'APPROUVER** les comptes payés et la liste des comptes à payer, soit ;

Comptes payés avec les chèques #2 à 5 pour un total de 373 595,89\$.

# 025-02-2024 PRÉSENTATION DES COMPTES DU COMPTOIR POSTAL

Il est proposé par : M. Jacques Dussault; Secondé par : Mme Sylvie Gauthier;

Et résolu à l'unanimité;

#### D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés, soit ;

Compte payé avec le chèque #481 pour un total de 141,94\$.

### TABLE DES MAIRES

Le maire résume les points traités.

#### 026-02-2024 <u>DÉPÔT DU RAPPORT DE GESTION CONTRACTUELLE</u>

Conformément à l'article 938.1.2 du C.M., la Municipalité doit présenter annuellement un rapport concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle. La directrice générale dépose le rapport annuel concernant la gestion contractuelle.

# 027-02-2024 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 419 453 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments de ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Il est proposé par : M. Laurent Marcotte;

Secondé par : M. René Roy; Et résolu à l'unanimité;

**QUE** la Municipalité de Berry informe le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments de ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

#### 028-02-2024 ACHAT DE NOUVEAUX BUREAUX DE TRAVAIL

**ATTENDU QUE** les bureaux de travail du personnel administratif de la Municipalité de Berry ne sont pas adaptés;

**ATTENDU QUE** selon la mutuelle de prévention et le programme de prévention en santé et sécurité au travail adopté le 7 février 2023, les employés devraient avoir des bureaux ergonomiques;

Il est proposé par : M. René Roy; Secondé par : Mme Sylvie Charette;

Et résolu à la majorité;

**D'ACCEPTER** la soumission de GYVA pour l'achat de trois bureaux ergonomiques au cout de 7 654\$ avant les taxes, livraison et installation incluses.

M. Jacques Dussault s'oppose.

### 029-02-2024 RADIATION DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

**ATTENDU QUE** la Municipalité a identifié certaines créances comme étant irrécouvrables en raison de diverses circonstances telles que des difficultés financières des débiteurs ou des erreurs administratives;

**ATTENDU QUE** la poursuite de la récupération de ces créances pourrait engendrer des coûts disproportionnés par aux montants dus;

**ATTENDU QUE** la radiation de ces créances permettrait de clarifier les états financiers de la Municipalité et de concentrer les ressources sur des initiatives plus prioritaires;

Il est proposé par : M. Laurent Marcotte; Secondé par : Mme Sylvie Charette;

Et résolu à l'unanimité;

**QUE** les mauvaises créances, dans la liste annexée, soient officiellement radiées des registres financiers de la Municipalité.

### 030-02-2024

### MANDAT À LA VILLE D'AMOS D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE GESTION ANIMALIÈRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ABITIBI

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Berry a reçu une proposition de la Ville d'Amos, de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour la mise en place d'un service de gestion animalière sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 572.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 934.1 du *Code municipal du Québec*, permet à une municipalité de s'unir avec la Ville d'Amos aux fins d'un contrat d'approvisionnement;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Berry désire participer à cet appel d'offres pour la mise en place d'un service de gestion animalière sur le territoire

de la MRC d'Abitibi et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par la Ville d'Amos;

Il est proposé par : Mme Sylvie Charette;

Secondé par : Mme Martine Roy;

Et résolu à l'unanimité;

**DE CONFIRMER**, comme les lois le permettent, que la Municipalité de Berry adhère à ce regroupement géré par la Ville d'Amos;

**DE CONFIER**, à la Ville d'Amos, le mandat de préparer, au nom de la Municipalité de Berry et de celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjuger un contrat de gestion d'animalière;

**DE S'ENGAGER**, afin de permettre à la Ville d'Amos de préparer son document d'appel d'offres, à ce que la Municipalité de Berry lui fournisse les informations nécessaires dont elle aura besoin;

**DE CONFIER**, à la Ville d'Amos, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

**DE TRANSMETTRE** un exemplaire signé et conforme de la présente résolution à la Ville d'Amos.

#### 031-02-2024

### MANDAT À LA VILLE D'AMOS D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LA GESTION DES CONSTATS D'INFRACTION AUPRÈS DE FIRMES D'AVOCATS

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Berry a reçu une proposition de la Ville d'Amos, de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour la gestion des constats d'infraction auprès de firmes d'avocats;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 572.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 934.1 du *Code municipal du Québec*, permet à une municipalité de s'unir avec la Ville d'Amos aux fins d'un contrat de service professionnels;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Berry désire participer à cet appel d'offres pour la gestion des constats d'infraction auprès de firmes d'avocats et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par la Ville d'Amos:

Il est proposé par : M. Laurent Marcotte;

Secondé par : Mme Martine Roy;

Et résolu à l'unanimité;

**DE CONFIRMER**, comme les lois le permettent, que la Municipalité de Berry adhère à ce regroupement géré par la Ville d'Amos;

**DE CONFIER**, à la Ville d'Amos, le mandat de préparer, au nom de la Municipalité de Berry et de celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjuger un contrat de gestion des constats d'infraction;

**DE S'ENGAGER**, afin de permettre à la Ville d'Amos de préparer son document d'appel d'offres, à ce que la Municipalité de Berry lui fournisse les informations nécessaires dont elle aura besoin;

**DE CONFIER**, à la Ville d'Amos, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

**DE TRANSMETTRE** un exemplaire signé et conforme de la présente résolution à la Ville d'Amos.

#### PÉRIODE DES OUESTIONS

Le conseil répond aux questions du public.

#### 032-02-2024 DEMANDE DE PRÊT DE SALLE ET TERRAIN – 2<sup>E</sup> DERBY SCOLAIRE

**CONSIDÉRANT QUE** l'école de Berry désire organiser un Derby de ski de fond qui inclut des écoles de toute la MRC d'Abitibi le 20 février 2024 (selon la température, cette journée sera reportée au 21 février 2024);

**CONSIDÉRANT QUE** pour que l'activité puisse être réalisée, l'école a besoin de l'appui de la Municipalité pour avoir accès à la patinoire, la salle du sous-sol de l'église ainsi que le terrain de soccer;

Il est proposé par : Mme Sylvie Charette;

Secondé par : Mme Sylvie Gauthier;

Et résolu à l'unanimité;

**QUE** le conseil participe à la réalisation de l'activité en prêtant la patinoire, le sous-sol de l'église et le terrain de soccer soit le 20 février 2024 ou le 21 février 2024.

# 033-02-2024 <u>DEMANDE DE PRÊT DE SALLE ET TERRAIN – MÉCHOUI 24 AOÛT</u> 2024 – APPUI AU FLIC

**ATTENDU QUE** l'Association des Loisirs et des Sports veut organiser un méchoui le 24 août 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des sports et loisirs de Berry a besoin d'une salle et du terrain pour permettre cette activité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des sports et loisirs de Berry désire déposer une demande d'aide financière au volet Fonds local d'initiatives collectives. (FLIC);

Il est proposé par : M. René Roy;

Secondé par : Mme Martine Roy;

Et résolu à l'unanimité;

**QUE** le conseil autorise le prêt de salle et du terrain à l'Association des sports et loisirs de Berry pour leur activité du 24 août 2024;

QUE le conseil appui la demande d'aide financière au FLIC.

# 034-02-2024 SOUMISSION POUR RÉFRIGÉRATEUR – SOUS-SOL DE L'ÉGLISE

**CONSIDÉRANT QUE** le sous-sol de l'église a déjà un réfrigérateur mais non fonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE le sous-sol de l'église a des demandes de location;

Il est proposé par : M. René Roy;

Secondé par : M. Laurent Marcotte;

Et résolu à l'unanimité;

**QUE** le conseil autorise la directrice générale à faire réaliser un diagnostic du réfrigérateur au coût de 99\$/h d'une durée de maximum de 2 heures par l'entreprise Abitibi Réfrigération;

**QUE** le conseil accepte que la réparation soit réalisée si le coût n'excède pas 600\$.

# 035-02-2024 RENDEZ-VOUS QUÉBECOIS DU LOISIR RURAL

**ATTENDU QUE** le Rendez-vous québécois du loisir rural est le 1<sup>er</sup> mai et le 2 mai 2024 à Fort-Coulonge;

**ATTENDU QUE** les activités du Rendez-vous québécois du loisir rural sert à faire du réseautage, qu'il y a des exposants qui pourraient être approchés par notre agente de développement pour le programme des infrastructures sportives, récréatives et de plein air;

Il est proposé par : M. Laurent Marcotte;

Secondé par : Mme Sylvie Charette;

Et résolu à l'unanimité;

**QUE** le conseil accepte que l'agente de développement participe au Rendez-vous québécois du loisir rural le 1<sup>er</sup> mai et le 2 mai;

**QUE** le conseil approuve les dépenses de l'inscription, les frais de déplacements, les repas ainsi que l'hébergement tel que prévu à la politique salariale.

#### 036-02-2024

# DEMANDE DE PRÊT DE LA PATINOIRE POUR UNE JOURNÉE FAMILIALE

**ATTENDU QUE** l'Association des Loisirs et des Sports de Berry veut organiser une journée familiale le 9 mars 2024 avec du patinage libre, du hockey libre en bottines ou en patins ainsi qu'une partie de hockey parents contre enfants;

Il est proposé par : Mme Martine Roy;

Secondé par : Mme Sylvie Charette;

Et résolu à l'unanimité;

**QUE** le conseil accepte de prêter la patinoire pour l'activité de l'Association des Loisirs et des Sports de Berry le 9 mars 2024.

#### 037-02-2024

# PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE

**CONSIDÉRANT QUE** le 31 mars 2022, les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

**CONSIDÉRANT QUE** le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS et être bien entouré-es**;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population nous sont offerts tout au long de l'année;

**CONSIDÉRANT QUE** la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience:

**CONSIDÉRANT QU**'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

Il est proposé par : Mme Sylvie Charette;

Secondé par : Mme Sylvie Gauthier;

Et résolu à l'unanimité;

**QUE** la Municipalité de Berry proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS et être bien entouré-es.** 

# RÉCEPTION DE LA RÉSOLUTION D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE TRÉCESSON

La Municipalité a reçu la résolution #2023-12-234 de la Municipalité de Trécesson concernant notre demande d'appui au MTQ pour la sécurisation de la Route 399.

# RÉCEPTION DE LA RÉSOLUTION D'APPUI DE LA MRC D'ABITIBI

La Municipalité a reçu la résolution #AG-270-12-2023 de la MRC d'Abitibi concernant notre demande d'appui au MTQ pour la sécurisation de la Route 399.

# ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE LA RÉSOLUTION POUR LA SÉCURISATION DE LA ROUTE 399 PAR LE MTQ

La Municipalité a reçu l'accusé de réception du MTQ concernant notre demande pour la sécurisation de la Route 399.

#### **VARIA**

**Aucun point** 

# PÉRIODE DES QUESTIONS

Le conseil répond aux questions des citoyens.

#### NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES

Présent: 3

038-02-2024

**SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Sylvie Charette et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 20h07.

Adopté à l'unanimité;	
Jules Grondin, maire	Marie-Ève Strzelec, directrice générale,
	greffière trésorière

Je, Jules Grondin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.